



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

**Mesures d'urgence contre le saturnisme - Délimitation des Zones à
Risque d'exposition au plomb**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020253

Direction Générale

**Mesures d'urgence contre le saturnisme - Délimitation des Zones
à Risque d'exposition au plomb**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par lettre en date du 26 Juillet 2002, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant un projet d'arrêté délimitant les zones à risque d'exposition au plomb dans le cadre de mesures d'urgence contre le saturnisme.

De fait, en application du principe de précaution, il s'agit de déclarer l'ensemble des communes du Département comme Zone à risque d'exposition au plomb.

Ce classement implique que toute vente d'immeuble construit avant 1948 (date jusqu'à laquelle l'emploi de peintures au plomb dans le bâtiment était très répandu) sera soumise à l'obligation de réalisation préalable d'un état des risques d'accessibilité au plomb.

Il serait souhaitable que cet état, de même que pour l'état parasitaire soit joint obligatoirement à l'acte de vente sous peine de nullité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable à cette délimitation en transmettant ainsi que précisé dans la lettre précitée l'observation ci-dessus à la D.D.A.S.S. chargée de la rapporter au Conseil Départemental d'Hygiène.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)